



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Conseil National de la Sécurité Routière

Le Président

Paris, le 12 mai 2017

Monsieur le Président,

Par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 20 avril 2017, vous venez d'être nommé, sur ma proposition, **Président de la commission de l'éducation routière et du risque routier professionnel**.

Comme je l'avais exposé lors de notre réunion de bureau du 5 avril dernier, j'ai souhaité que les quatre présidents de commission puissent disposer d'une lettre de mission.

Il est en effet primordial, pour l'organisation de vos travaux et pour la bonne marche du Conseil national de la sécurité routière, que vous ayez une connaissance précise des axes prioritaires et des thématiques que je souhaite voir traiter dans le cadre du mandat qui s'ouvre pour les trois années à venir.

En étroite concertation avec chacun d'entre vous, j'ai validé le contenu de ces lettres de mission et vous avez eu l'occasion de les présenter lors de la séance plénière du 21 avril dernier.

Aussi, j'ai le plaisir de vous adresser officiellement votre lettre de mission dont les objectifs sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente.

Sur la base de cette lettre, je vous demande de bien vouloir vous attacher à définir des mesures précises et concrètes qui puissent déboucher sur des projets de recommandation.

Vous identifierez notamment les sujets devant faire l'objet des toutes premières recommandations dont nous pourrions débattre à l'occasion de la prochaine séance plénière du CNSR qui pourrait se tenir à l'automne 2017.

Monsieur Gérard ACOURT
Président de la commission de l'éducation routière
et du risque routier professionnel
Président de l'International federation of safety
education networks
11, rue de la Fontaine-du-But
75018 PARIS

Dans le cadre de vos travaux, vous veillerez à évaluer l'impact des dispositions présentées, en vous attachant à proposer des mesures permettant d'en évaluer l'efficacité.

Vous vous appuierez chaque fois que de besoin sur le Comité des experts dans la conduite de vos travaux.

Enfin, si certains projets de recommandations l'exigent, ils pourront être traités en transversalité avec une autre commission, après que nous en ayons validé le principe en réunion de bureau.

Je vous remercie de votre mobilisation et de votre engagement pour tenir ces objectifs, qui je n'en doute pas permettront d'améliorer les performances de la sécurité routière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pièce jointe : 1 annexe

**Le Président du Conseil national
de la sécurité routière**

Yves GOASDOUE

CONSEIL NATIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE

CNSR 2017-2020

Contenu de la lettre de mission du Président de la commission « Education routière et Risque routier professionnel »

Cette commission a vocation à couvrir le continuum éducatif ciblé avant tout sur les jeunes et la formation initiale, les questions de formation continue, de perfectionnement et de sensibilisation des différentes catégories d'usagers.

Elle est également compétente pour définir une stratégie pour endiguer les risques routiers professionnels, en identifiant des actions préventives et curatives de nature à réduire l'impact humain, économique et social des accidents survenus dans ce cadre.

La commission devra en priorité orienter ses travaux sur les thèmes suivants :

1° au titre du volet général de l'éducation routière :

- dresser le bilan du Continuum Educatif du Citoyen Usager de la Route (CECUR), suggérer les conditions de son extension à d'autres catégories d'apprentissage,
- évaluer l'efficacité des stages de « récupération de points » en vue de les améliorer ou de les réformer,
- mettre en place des modules d'apprentissage portant sur l'utilisation et la maîtrise des nouvelles technologies embarquées (aides à la conduite, assistants...),
- développer l'usage de simulateurs pour l'apprentissage et le perfectionnement à la conduite,

2° au titre de la formation ciblée sur les professionnels (monde de l'entreprise et secteur public) :

- définir des actions spécifiques pour les jeunes au travail, notamment stagiaires et apprentis,
- proposer des formations post-permis spécifiques pour les conducteurs de véhicules utilitaires légers (camionnettes, fourgons...),
- sensibiliser et former les dirigeants à leurs obligations, à leur responsabilité et aux conséquences face aux risques routiers professionnels (proposer des modules adaptés de formation, de communication, notamment pour les PME et TPE et le secteur public),

3° au titre de la lutte contre le risque routier professionnel :

- imaginer la « boîte à outils », la méthodologie pour que les donneurs d'ordres puissent appréhender et prévenir le risque routier de manière globale dans leur structure (organisation des déplacements, choix, équipements et entretien des véhicules, compétences des utilisateurs...)
- faire évoluer la gestion des communications mobiles en mission d'entreprise (cadrage, bon usage...),
- introduire des critères et des clauses de sécurité routière dans les marchés publics,
- promouvoir des événements de sensibilisation à la sécurité routière en milieu professionnel (journées sécurité routière spécifiques avec démonstrations et mises en situation),
- recenser les principales initiatives conçues et mises en œuvre ces dernières années dans le monde de l'entreprise pour en évaluer l'efficacité (bilan coût/avantage) et la pérennité.